Un lac réfléchit mieux les étoiles qu'une rivière.
Théodore Jouffroy

n° 109
Hiver 2012

# LAC ET REFLETS

Revue semestrielle de l'environnement et du patrimoine du bassin annécien

## Éditorial

Chers amis,

Une fois n'est pas coutume les nouvelles pour l'instant sont bonnes, à savoir que, sur 3 des recours que nous avons déposés au Tribunal Administratif pour demander l'annulation de permis de construire sur la presqu'île d'Angon, 2 ont été jugés en notre faveur, le troisième est encore en cours d'instruction, mais comme il se situe dans le voisinage des deux premiers on ne peut que penser qu'il sera jugé de la même manière.

Quant au site des anciens hôpitaux d'Annecy, une clôture d'instruction nous a été signifiée ce qui laisse présager un jugement prochain. Croisons les doigts puisque dans ce cas il s'agit d'un lieu emblématique.

A ce sujet, d'une façon tout à fait opportune, un article publié par l'Essor Savoyard dans son numéro en date du 1er novembre recense les principaux désastres auxquels nous avons échappé en matière de promotion immobilière à Annecy. Ce panorama part des années 1850 avec la destruction programmée du Palais de l'Isle, jusqu'aux environs des années 60 : un Hôtel de 200 chambres sur le Pâquier, gratte-ciel sur la presqu'île d'Albigny, un mur d'immeubles sur la totalité de l'avenue d'Albigny, le remblaiement du lac sur 12 hectares entre le Pâquier et la presqu'île, projet de tour au Marquisats etc…

En somme, si l'on considère les projets actuels on ne peut que penser que l'histoire de l'urbanisation d'Annecy bégaie depuis un siècle et demi. On y retrouve tout au long, d'une façon sporadique, les mêmes acteurs: édiles, architectes ou promoteurs fiers de leur inculture ou de leur absence d'âme, uniquement soucieux de « laisser leur empreinte » pour les uns, guidés par des motifs liés à une soif inextinguible de profits immédiats pour les autres. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter aux projets actuels : celui de l'architecte Portzamparc sur le site des anciens hôpitaux, celui du centre de congrès sur la presqu'île d'Albigny, la destruction du collège St François, l'incertitude inquiétante pour ce qui concerne l'avenir du couvent des Cordeliers, la destruction progressive de villas et de maisons anciennes un peu partout……

Pas de chance, aujourd'hui nous n'avons plus Camille Dunant, Georges Grandchamp cités dans l'article de l'Essor Savoyard et quelques autres moins connus. Le massacre peut donc continuer sans entraves ou presque puisque nous intervenons ainsi que d'autres associations quand nous le pouvons, mais pas toujours avec succès si on se réfère à la destruction du collège Saint-François.

Que restera-t-il du charme de la ville et des rives du lac si cela continue? Le nouveau Préfet nous a donné cependant un peu d'espoir lors du Colloque des Grands Lacs, ayant clairement manifesté son désir de vigilance sur le respect du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'urbanisation autour du lac.

Nous resterons vigilants, nous aussi.

Bien amicalement

*Le présidentt : Alain Moysan*

## SOMMAIRE

pages

ÉCHOS DU LAC D'ANNECY ..... 2
LE COLLOQUE DES GRANDS LACS À ANNECY ..... 3
AU CLOS BERTHET ENFIN DU NOUVEAU ! ..... 4
REMONTÉE MÉCANIQUE À LA FORCLAZ ..... 4
HÉRISSON VEUT ANNECY DANS LE GRAND GENÈVE ..... 5
LE MOT DE PATOUÉ ..... 6

**PÉTITION**

**CONTRE LE CENTRE DES CONGRÈS À ALBIGNY**

+ de 8000 signatures

Mobilisons-nous, pour atteindre les 10.000 et + !

# échos du lac d'Annecy

## Rénovation des débarcadères du lac

Après 6 années de travaux, les 8 embarcadères du lac d'Annecy ont été restaurés avec certains aménagements (accéssibilité, remplacement du béton par du bois…) à Angon, Duingt, St-Jorioz, Menthon Saint-Bernard, Sevrier, Talloires, Veyrier-du-lac. Les premiers datent de 1862 (restaurés en 1984).

## Le Scot à la sauce du Grenelle II

Le schéma de cohérence territorial (Scot) qui fixe un cadre au développement du territoire pour les 20 à 30 ans à venir, est recadré par la Loi Grenelle II, du 12 juillet 2010. Les nouvelles prérogatives comportent: un bilan dans les 6 ans (après approbation du Scot), l'adoption du DOO - Document d'Orientation et d'Objectifs (qui met en œuvre les éléments du PADD), la préservation de la biodiversité et la qualité des espaces naturels, et pour l'agriculture, la limitation de la consommation des terres agricoles.

***Nenny soit qui mal y pense***

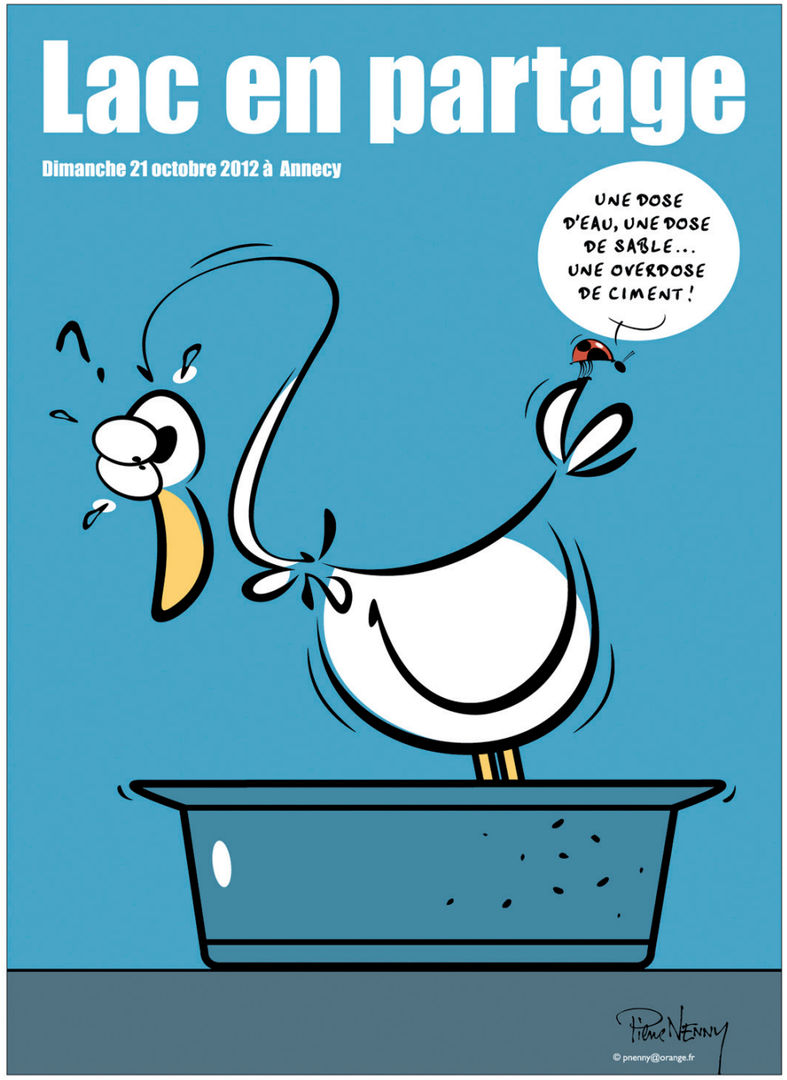


## Lanceurs d'alerte protégés, et expertise indépendante

Le Sénat a adopté le 21 nov., grâce à un vote responsable et humaniste rassemblant au-delà de la majorité sénatoriale, la proposition de loi portée par Marie-Christine Blandin (sénatrice écologiste - EELV) sur la protection des lanceurs d'alerte et l'expertise indépendante. Extrait: «Aucune personne ne peut faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir relaté ou témoigné de bonne foi, soit à son employeur, soit aux autorités judiciaires, soit administratives, de faits relatifs à la santé publique ou à l'environnement, dont elle aurait eu connaissance au titre de ses fonctions ».
La Haute Autorité de l'Expertise scientifique et de l'Alerte en matière de santé et d'environnement (HAEA), n'est cependantent que consultative (sans réel pouvoir). Si la loi ne résout pas tous les problèmes, c'est une avancée de la démocratie.

## Travaux à Bonlieu et fibres à tous vents

Fibre de verre ou de roche… Les deux sont toxiques, et ne devraient pas se retrouver sur la voie publique! Que penser du traitement de l'amiante, présente dans le bâtiment?



# Le colloque des grands lacs à annecy

du 19 octobre 2012

**Ce premier colloque, bien venu, a réuni à Annecy plus de 200 participants dont une cinquantaine d'étudiants du lycée agricole de Poisy à l'Impérial durant toute la journée.**

Après les mots d'accueil des personnalités locales, Christian Monteil président du Conseil général et Jean-Luc Rigaut maire d'Annecy, une quinzaine d'intervenants, scientifiques et acteurs de l'aménagement et de la gestion des grands plans d'eau de France se sont succédés à la tribune entrecoupés de débats et de commentaires avisés de Jean-Marie Pelt, grand témoin de la journée, invité par le Conservatoire du Littoral.

Au-delà des thèmes propres aux grands plans d'eau, le lac d'Annecy fut largement évoqué. Son aspect esthétique, voire romantique, fût souligné par plusieurs intervenants: caresse, grâce, jusqu'à l'émotion, qui doit en être le moteur de la préservation… Ainsi que sa spécificité.

Il fût beaucoup question des espaces naturels sensibles (ENS) dont le périmètre autour du lac est en cours de révision. Le Conseil général envisage de créer un label ENS. Reste à savoir comment se traduira-t-il dans les PLU et dans le Scot? Comment le droit de préemption pourrait mieux s'exercer?

A ce propos, le Conservatoire du Littoral face à la pression foncière et à la surfréquentation arrive trop tard au lac d'Annecy. Il ressort également que les dispositifs pour préserver le littoral sont trop complexes. Il existe un véritable «mille feuilles» d'organismes intervenant dans la gestion de ces espaces… Qu'il serait bon de simplifier. À plusieurs reprises, le maintien de l'agriculture pour la préservation de ces espaces fût souligné. D'autre part, nous avons bien enregistré le souci du SILA de prendre en compte la problématique des eaux de ruissellement.

Mais, le clou de la journée fût sans contexte au moment de la conclusion de cette journée, émis par le nouveau préfet de Haute–Savoie, Georges-François Leclerc! Il clôtura ce colloque par un vibrant plaidoyer pour une application stricte de la Loi Littoral… Ce qu'il l'affirma haut et fort, sans détour et avec conviction !

Cette prise de position inattendue a ravi tous les défenseurs des rives de notre lac ! «Le lac d'Annecy est une grâce… Mais pour combien de temps encore» a-t-il déclaré. Nous verrons à l'usage si les actes seront en phase avec cette prise de position.

Le soir, lors de la réception à la mairie d'Annecy, Jean-Luc Rigaut a rendu hommage à Charles Bosson et au docteur Servettaz, véritables précurseurs de la préservation du lac, et à l'origine du SILA. Il ne manqua pas de souligner le rôle déterminant de la municipalité d'Annecy avec, à sa tête Bernard Bosson pour maintenir l'application de la Loi Littoral, face aux attaques dont elle était l'objet.

*Ph. Chambellant*

# Au clos Berthet enfin du nouveau!

**La mise en valeur et la réhabilitation de cette propriété envisagée de longue date devrait enfin trouver un dénouement dans les mois à venir.**

Située sur un promontoire, cette propriété emblématique de 2 hectares avec accès au lac, a été acquise par le Conservatoire du littoral en1982. Le clos Berthet comporte un bâtiment qui date du début du XIX$^{e}$ siècle. Inoccupé et souvent squatté il s'est largement dégradé au fil des ans. Après un incendie criminel, la toiture a été refaite par le Conservatoire du littoral.

Aujourd'hui, grâce à la collaboration de la commune de Sévrier, gestionnaire de la propriété pour le compte du Conservatoire du littoral et des établissements savoyards d'enseignement agricole, cette construction devrait connaître une nouvelle vie en devenant un centre de formation pouvant recevoir 500 à 600 stagiaires par an.

L'association ALPEN Formation porte ce projet. Elle associe les Lycées agricoles privés de Poisy et de Sévrier sachant qu'une direction commune à Poisy assure la réalisation de ce projet.

Le Parc naturel des Bauges et Aster, gestionnaire des espaces naturels de Haute-Savoie (37 salariés) seraient associés à cette démarche, et pourraient y disposer d'une antenne dans le cadre de cette activité.

Le montage financier de cette opération qui semble à la portée des initiateurs est en cours avec la recherche de sponsors ou de mécènes. Tout ce montage apparaît donc sur la bonne voie.

*À consulter sur Internet:*
*1 - Histoire du Clos Berthet, bulletin municipal de Sevrier n° 18,*
*2 - ALPEN formation 74*

*Ph. Chambellant*

# Remontée mécanique à la Forclaz

**Un projet bizarre. Un serpent de mer revient régulièrement faire parler de lui: réaliser une remontée mécanique pour rejoindre le bord du Lac au col de la Forclaz. Ce projet relevant de la procédure UTN prévue au code de l'Urbanisme doit donc figurer au SCOT. Notre grand homme politique local en est un fervent défenseur.***

Il faudrait en savoir un peu plus sur le tracé et les caractéristiques de cet appareil, pour juger des impacts paysagers de ce projet.

On peut penser toutefois qu'il s'agira d'une télécabine (le téléphérique étant trop cher et le télésiège peu adapté aux piétons qui le prendraient à la descente). La trouée en forêt devrait être de l'ordre de 15 m.

On estime généralement que ce type d'appareil n'est rentable qu'à parti de 300.000 passages par ans, sachant qu'il ne sera fréquenté qu'en été, on peut d'ores et déjà émettre de sérieux doutes sur la rentabilité de cet engin.

Il faudra en outre prévoir un parking au départ, d'environ 1 hectare, comme dans une station de ski.

Le problème ne se limite pas à tirer des câbles, il faut aussi prévoir l'évacuation en cas de panne (descendre les clients de leur cabine jusqu'au sol et les ramener à proximité d'une route), la réglementation est très sévère là-dessus, car ceci suppose de pouvoir mobiliser rapidement le personnel nécessaire (facile dans une station de ski, difficile ailleurs surtout en plein été avec des routes encombrées), et d'aménager un cheminement pour évacuer les clients, vu la pente ce n'est pas rien (cher et augmentant l'impact paysager).

Sans être à priori contre, car une télécabine c'est moins polluant que des autos, et sachant le problème que pose l'amortissement d'un tel engin dans une station de ski, on ne peut qu'être sceptique devant l'intérêt d'un tel projet.

On trouvera malheureusement, comme d'habitude, un bureau d'étude compréhensif qui montrera que c'est faisable, en espérant en assurer la maîtrise d'œuvre.

*Martin Pêcheur*

* *NDLR - Bernard Accoyer et Jean Favrot (maire de Talloires) soutiennent activement ce projet.*



# Hérisson veut Annecy dans le Grand Genève

**Ce titre dans la tribune de Genève du 5 oct. 2012 fait-il sursauter les Annéciens ? Le contenu de l'interview en page 23 du quotidien suisse est-il surprenant de la part de Hérisson? «Le sénateur souhaite que le fief haut savoyard intègre la coopération franco-valdo-genevoise»… et de conclure son exposé par «Annecy n'a aucun avenir seul…(et hors Genève)».**

L'ALAE n'est pas vraiment surprise par ces propos. Elle a récemment dans son bulletin Lac et Reflets n° 108 de cet été, retracé l'ensemble des données de la relation Annecy-Genève, et rappelé les décisions diverses qui ont resserré depuis une dizaine d'années les liens entre ces deux villes. Et, rappelé que le SCOT n'avait pas trouvé une réponse correcte aux questions que soulève ce rapprochement.

On se souvient que les élus d'Annemasse et du Chablais avaient reproché au député d'Annecy-le-Vieux son braconnage sur leurs terres, à l'occasion de l'ouverture de Liane, le barreau autoroutier entre Genève et La Caille. Ce dernier a mis fin en effet aux difficultés de la liaison routière entre Annecy et Genève. Dès lors, il était aisé de prévoir que les échanges entre les deux villes allaient s'intensifier. Cette liaison autoroutière, il est difficile d'en douter, visait bien à impliquer le Bassin annécien dans le projet Franco-Valdo-Genevois. C'est ce que confirme la déclaration de Hérisson.

L'ennui est que ce projet se développe depuis quelques années au seul profit de la partie Helvétique, qui trouve en France réponse à ses besoins d'espace décuplés par l'attrait des douceurs fiscales et juridiques Helvétiques. Mais la partie française du grand Genève respecte ses engagements, sans que Genève remplisse ses programmes de constructions en Suisse, et sans qu'elle crée les emplois en France, prévus dans les conventions signées entre les parties françaises et la partie suisse. L'urbanisme français étant beaucoup moins protecteur que l'urbanisme suisse, explique en partie cette situation. Elle résulte aussi, peut-être, d'accords internationaux mal ficelés et pas assez contraignants pour les Suisses.

C'est d'autant plus inquiétant que les divergences fiscales et juridiques entre le droit français et le droit suisse ne semblent pas devoir s'aplanir de sitôt - la Suisse refusant d'entrer dans la communauté Européenne - et l'entrée en lice du Conseil gèneral de Haute-Savoie au coté des maires des zones frontalières, qui ont la charge de négocier avec le canton Genève, sera bien incapable de remédier aux insuffisances (éventuelles) des accords déjà passés. N'est-il pas déjà appelé à assurer l'ajustage des budgets d'infrastructures de transport ?

Annecy a donc bien à envisager l'afflux de genevois en quête de logement, et le bassin lacustre sera certainement une des cibles de ces nouveaux migrants. Le SCOT n'a pas donné de réponse à ces questions, Hérisson n'en donne pas non plus pour l'instant. Mais on redoute que le motif avancé par Annecy pour entrer dans le Grand Genève, ne se résume à offrir sans contrepartie un code d'urbanisme moins contraignant que le code suisse.

*Pierre Dufournet*

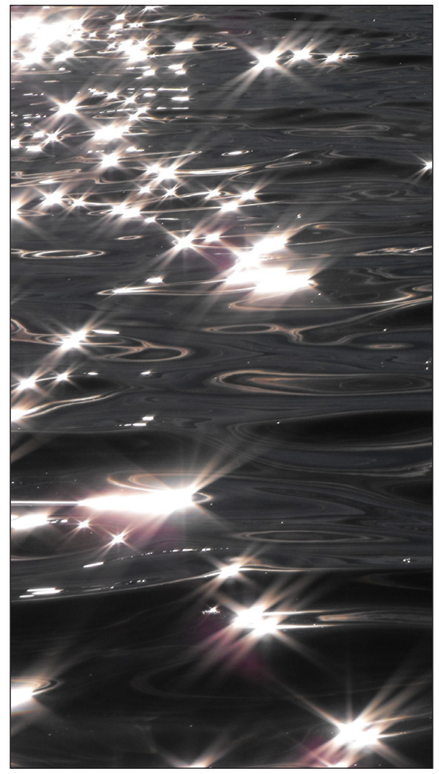

# Poème

## Lac d'étoiles

Myriades d'étoiles,
voyageuses de la nuit
venues soudainement
sur ce lac ébloui,
par vos éclats de lumière
flottant sans bruit,
comme un songe éveillé
qui habille notre ennui,
et nous traverse,
pour apaiser les bruits
de notre frénésie,
je vous remercie,
douces veilleuses
de l'univers infini.

*Bruno Voisin*

# Le mot de patoué

## *Dictons de Savoie*

*Extraits de "Proverbes et dictons de Savoie" de Paul Gichonnet, éditions Rivages (1986).*

| | |
|---|---|
| *N'i avé k'ona bona dona è le lou l'a mja.* | Il n'y avait qu'un bon maître et le loup l'a mangé. |
| *A stin kustia é vin rin sou la dê.* | Au chien couché, rien ne vient sous la dent. |
| *Kè ba le stin, ba le mètre.* | Qui bat le chien, bat le maître. |
| *Il é na nofé de çhin, i a ni parin ni vzin.* | C'est une noce de chien, il n'a ni parents ni voisins. |
| *Kan la n va jusk'u lé, le rteurne jusk'u roshé.* | Quand la neige va jusqu'au lac, elle retourne au rocher. |

**Site Internet**
**annecy-environnement.fr**

**Courriel**
**alae@annecy-environnement.fr**

## LA QUESTION FONCIÈRE AUTOUR DES LACS ALPINS

Conférence-débat de « Terres du lac »
Mercredi 28 novembre à 18 h 30
Salle Martinet, 15 avenue des Iles à Annecy.

*Sera abordée la question foncière et ses implications pour les actions d'aménagement autour des lacs alpins, sous les diverses approches urbanistique, économique, juridique, culturelle, politique...*


**LAC ET REFLETS N° 108**
Une publication de ALAE
**ASSOCIATION LAC D'ANNECY ENVIRONNEMENT**
Association déclarée d'utilité publique
Adresse :
ALAE, BP 11, 74320 Sevrier
Siège : Mairie de Sevrier
ISSN > 1292-3672
Mise en page > *aster - Annecy
Impression > Allo Copy
Tirage > 100 exemplaires
Diffusion internet (pdf) > Libre


## *Rejoignez ALAE !* Envoyez ce coupon à : ALAE - BP 11 - 74320 SEVRIER

Pour recevoir Lac et Reflets par la poste, envoyez-nous 3 timbres, avec votre adresse.

## Adhésion ALAE + Abonnement à *LAC ET REFLETS*

*Paiement par chèque joint, à l'ordre de : ALAE.*

***Nous vous remercions de votre indispensable soutien !***

❍ **Individuelle 25€** / ❍ **Couple 30€** / ❍ **Soutien à partir de 30€** / ❍ **Personne morale 40€**

Nom ..... Prénom .....

Adresse ..... Code postal ..... Ville .....

Courriel ..... Téléphone (facultatif) .....

Date ..... Signature